



## **Enseignantes-orthopédagogues (*mandat*)** (Présenté en ordre de priorité)

### Dépistage :

- Faire les évaluations, selon le « Plan de prévention » de l'école afin de dépister les élèves en difficulté, selon les piliers ciblés.

### Interventions auprès d'élèves ciblés (*niveau 2*) :

- Intervenir auprès de petits groupes d'élèves, selon les piliers ciblés en lecture, ou en soutien linguistique, afin de contrer les retards scolaires. Ces interventions sont en bloc selon « le calendrier des blocs d'intervention » et l'horaire de travail établi par la direction.

### Soutien conseil :

- Sur demande d'un enseignant ou de la direction, faire une ou des observations en classe dans le but de faire des recommandations concernant un élève en lien avec son expertise. Formule ses recommandations par écrit et en transmet copie à l'enseignant concerné et à la direction.
- Participer aux rencontres multi pour les élèves où son expertise est demandée. Fait des recommandations.
- Coordonner ou participer à l'élaboration des plans d'intervention pour les élèves ciblés. Doit tenir compte de la politique école concernant les plans d'intervention.

### Interventions curatives (*niveau 3*) :

- Intervenir auprès d'élèves dont le niveau 3 d'intervention est nécessaire.

Autres :

- Tenir à jour et fait suivre à la direction, le formulaire « service d'orthopédagogie 20xx - 20xx ».
- Conseiller la direction d'école, sur le mandat confié au service d'orthopédagogie.
- Exécuter toutes autres tâches confiées par la direction

Documents de référence :

- Plan de prévention (de l'école N.-D.-Lourdes)
- Calendrier des blocs d'intervention (de l'école N.-D.-Lourdes)
- Plan d'intervention (politique de l'école N.-D.-Lourdes)
- Formulaire « service d'orthopédagogie 20xx - 20xx ».